

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 17 juin 2022

Date d'affichage : 14 juin 2022

Nombre de conseillers : en exercice /\_29\_/ présents /\_22\_/ votants /\_29\_/

## L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE VINGT-SEPT JUIN

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric GRILLON, Maire.

Présents : É. GRILLON, L. ANQUETIN, P. ROUYER, C. QUÉRO, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, J. BUISINE, D. GONÇALVES, C. MOYNEZ, E. BIANAY-BALCOT, M. GRIMONT, S. JUGAL, T. BAYRAK, V. MOREAU, D. ASSO, S. SABLITCH, V. BAYOUT, M SEMADENI, C. CONTAMIN.

Absents représentés :	J.-B. PAUL	procuration à	L. FORICHON
	G. BORRELLY		É. GRILLON
	C. TIPHINEAUD		L. ANQUETIN
	A. QUEIJO		C. BEUDIN
	P. QUÉRO		C. QUÉRO
	M. LE GOFF		D. ASSO
	M. ALOUI		P. DOUWES

Secrétaire de séance : Pieter DOUWES est désigné, à L'UNANIMITÉ, par le Conseil municipal.

---

## OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ACCEPTATION DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE VILLIERS-SUR-MARNE AU SYNDICAT D'ACTION FONCIÈRE DU VAL-DE-MARNE (SAF'94)

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-9 et suivants et L.5219-2 et suivants,

**VU** l'arrêté de création du Syndicat mixte d'Action Foncière n°96-3890 en date du 31 octobre 1996 et l'arrêté portant modification des statuts du Syndicat mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne (SAF'94) n°2004/4535 en date du 29 novembre 2004 pris par Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,

**VU** la délibération n°2021-24 C du comité syndical du SAF'94 du 1er décembre 2021 portant acceptation de l'adhésion de la ville de Villiers-sur-Marne,

**VU** les statuts du SAF'94 et notamment son article 6,

REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-094-219400017-20220623-20220623\_00

Mairie d'Ablon-sur-Seine  
16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine

**20220623\_002**

**VU** la délibération du Conseil municipal de la commune de Villiers-sur-Marne, sollicitant son adhésion au SAF'94,

**VU** l'avis de la Commission Cadre de vie, Environnement et Urbanisme en date du 20 juin 2022,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt d'étendre le champ d'intervention du SAF'94 au plus grand nombre de collectivités territoriales du Val-de-Marne,

**CONSIDÉRANT** que les adhérents au SAF'94 doivent se prononcer sur l'admission de nouveaux membres au Syndicat.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,**

**ACCEPTÉ** l'adhésion de la ville de Villiers-sur-Marne au Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF'94),

**DIT** que cette délibération sera affichée en mairie,

**PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne

**CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**

Fait à Ablon-sur-Seine, le 28 juin 2022

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

*Date départ préfecture le*

*Certification exécutoire le*

*Date d'affichage le*

*Conseil municipal du 23 juin 2022*



Éric GRILLON  
Maire d'Ablon-sur-Seine

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-094-219400017-20220623-20220623\_00